

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 5 septembre 2019, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : M. Gaëtan Aellen, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Gaëtan Aellen, président : "Mesdames, Messieurs, il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir ce soir la quatrième séance du Conseil de ville de l'année 2019 et vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes salutations à Monsieur le maire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, ainsi qu'aux représentants de la presse."

M. Gaëtan Aellen, président : "Je constate qu'il manque un scrutateur au bureau du Conseil de ville et demande à la fraction Alternative régionale et communale de bien vouloir proposer un remplaçant."

M. Patrick Domon, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale propose M. Raphaël Perotto, ARC."

...M. Raphaël Perotto, ARC, rejoint le bureau du Conseil de ville...

M. Gaëtan Aellen, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous proposons une modification de l'ordre du jour. Au point 7 : Nomination de trois membres au sein de la commission spéciale « Maison de la Musique », nous proposons de diviser ce point en deux parties : 7a : Discussion et approbation du mandat de la commission, 7b : Nomination des trois membres."

M. Patrick Tanner, maire : "Je me permets d'intervenir sur la demande du Parti socialiste. La question de la discussion du cahier des charges ne pose absolument pas de problème à l'Exécutif. Quant à l'approbation du cahier des charges, c'est une compétence de l'Exécutif, puisque c'est une commission spéciale, mise en place par l'Exécutif, et donc, l'approbation n'est pas de la compétence du Conseil de ville."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Il ne doit pas y avoir beaucoup d'exemples de mandats imposés au Législatif par un Exécutif, sans discussion, ou approbation préalable, ou alors le terme de paritaire est à reconsidérer. Notre maire, dans sa déclaration du 20 juin dernier, ici même, voit un "signal fort qui est donné par la population imérienne à la concrétisation de la Maison de la musique". Notre lecture est quelque peu différente. Nous respectons le oui, comme tout bon démocrates. Par contre, si 1 citoyen sur 2 dit non, cela mérite de prendre des pincettes, et faire preuve d'ouverture car là les non sont aussi respectables. Depuis une année, la communication dans ce dossier est un "ratage", et nous pouvons corriger le tir ce soir, pour rétablir les termes du mandat de la commission. Une réunion préalable entre le municipal et les différentes fractions aurait été un signal fort. Nous sommes peut-être favorables à la création d'une commission, mais avec un mandat négocié."

M. Gaëtan Aellen, président : "Bien, nous allons passer au vote la proposition de modification de l'ordre du jour, soit de diviser le point 7 en deux parties : 7a, 7b, avec les libellés proposés par M. Michel Ruchonnet, PS."

Au vote, la proposition de modification de l'ordre du jour est refusée par 16 voix. 8 voix étaient pour la modification.

L'ordre du jour est maintenu de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019
3. Communications du président et du maire
4. Don du Conseil de ville – Crédit supplémentaire de CHF 3'000.-
5. Crédit d'engagement de CHF 389'000.-, non prévu au plan financier, pour le raccordement au réservoir d'alimentation en eau potable du Syndicat Courtelary - Cormoret – Décider du mode de financement : décision
6. Crédit d'engagement de CHF 400'000.-, prévu au plan financier, pour la mise en place d'un nouveau câble MT de la Rue Paul-Charmillot à la Rue du Collège, la modernisation du réseau BT et de l'éclairage public à la rue Paul-Charmillot ainsi que la réfection de la chaussée – Décider du mode de financement : décision
7. Nomination de trois membres au sein de la commission spéciale « Maison de la Musique »
8. Traitement de la motion « Pour une politique communale orientée développement durable » déposée le 20 juin 2019 par la fraction Alternative régionale et communale (ARC) : décision
9. Motions et interpellations
10. Petites questions
11. Divers et imprévu

#### 1. Appel

Sont présents : M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), Mme Joëlle Hälller (PLR), M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Philippe Garraux (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), M. Roger Comte (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Loïc Springenfeld (PS)

Sont excusés : M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), Mme Josepha Chiesa (ARC), M. Swann Thommen (ARC) et Mme Danika Perret (ARC)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Marcel Gilomen (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Paula Tanner, M. Corentin Jeanneret, Mme Josika Iles, M. Olivier Zimmermann et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé : -

Presse : M. Lucas Rodriguez (Le Quotidien Jurassien), Mme Natacha Mengoli (RJB) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : -

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

## 3. Communications du président et du maire

M. Gaëtan Aellen, président : "Le mardi 2 juillet, notre première vice-présidente a participé à la cérémonie de clôture du ceff domaine SANTÉ-SOCIAL. Le jeudi 4 juillet, j'ai moi-même participé aux portes ouvertes ainsi qu'à la cérémonie de clôture de l'Ecole secondaire de Saint-Imier. Le 31 juillet dernier, j'ai eu l'honneur et le plaisir de prononcer le discours de la Fête nationale qui avait lieu sur la Place du Marché. Enfin ce soir, j'ai été invité à la cérémonie de remise des diplômes ES en soins infirmiers du ceff SANTÉ-SOCIAL, malheureusement en ayant le Conseil je n'ai pas pu m'y rendre. Je tiens quand même à féliciter les nouvelles et nouveaux diplômés. Je vous remercie de votre attention. A présent, je passe la parole à M. le maire pour ses communications."

M. Patrick Tanner, maire : "Pour donner suite à mes communications du mois de décembre 2018, je me permets de vous apporter des informations complémentaires concernant la marquise du quai n° 1 de la Gare de Saint-Imier. Dans le cadre de la procédure d'approbation des plans par l'Office fédéral des transports (OFT), les CFF envisagent de démonter l'entier de la marquise actuelle du quai n° 1, à l'exception de la marquise historique de 1901 qui sera préservée et renforcée en raison de son caractère exceptionnel digne de conservation. Ces travaux de démolition et de renforcement interviendront d'ici la fin octobre de cette année, durant une interruption temporaire de la ligne CFF. Il ne sera cependant pas possible pour CFF de reconstruire une nouvelle marquise couvrant la même surface de quai qu'aujourd'hui avant l'hiver à venir. Suite à nos inquiétudes, l'ancienne régie fédérale nous confirme que la Gare de Saint-Imier est classée en priorité 1, ce qui signifie qu'elle est dégagée pour l'arrivée du premier train. Un accès au train déneigé est toujours garanti même en cas de forte neige et les voyageurs auront toujours la possibilité de s'abriter sous le grand couvert entre le bâtiment voyageur et le bâtiment de l'Office du tourisme. Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal a donné, dans sa séance du 3 septembre dernier, un préavis favorable à l'OFT pour la réalisation de ces travaux, en insistant pour que la reconstruction des éléments démontés intervienne avant l'hiver 2020-2021 afin de limiter au maximum les inconvénients et risques liés à la phase transitoire. Un déneigement adéquat du quai 1 devra en outre être assuré par CFF, conformément à l'engagement pris par ces derniers en date du 2 septembre 2019. Je profite d'avoir la parole pour vous inviter à venir nombreux le mercredi 2 octobre prochain à 20 h 00, ici à la Salle de spectacles de Saint-Imier, pour une séance d'information publique concernant le projet de fusion des communes du Haut-Vallon. A cette occasion, les contours de l'organisation de la future commune d'Erguël vous seront présentés à l'exception des questions financières (quotité, taxe, ...) qui feront l'objet d'une séance ultérieure."

## 4. Don du Conseil de ville – Crédit supplémentaire de CHF 3'000.-

M. Gaëtan Aellen, président : "Le 21 juin dernier les communes de Villiers et de Dombresson dans le Val-de-Ruz ont été touchées par de grosses inondations. Afin d'être solidaire, le bureau du Conseil de ville, à l'unanimité, vous propose de donner les CHF 2'000.- du don annuel, ainsi qu'un supplément de CHF 3'000.-, pour un total de CHF 5'000.-, à cette commune proche de chez nous."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Il est important pour le Parti libéral radical de soutenir les habitants du Val-de-Ruz touchés de plein fouet par les intempéries dévastatrices du 21 juin dernier. C'est pourquoi, nous acceptons à l'unanimité le crédit supplémentaire de CHF 3'000.- en faveur du Val-de-Ruz et souhaitons que ce don pourra contribuer positivement à la reconstruction de cette région."

M. Patrick Domon, ARC : "C'est une véritable catastrophe qui a déferlé sur Villiers, au lendemain soir de la dernière séance de notre Conseil, soit le vendredi 21 juin 2019. Une situation extrême, à côté de chez nous, qui ne peut qu'émouvoir et qui en appelle à une solidarité régionale. Notre Conseil municipal a su manifester rapidement son empathie. Une aide concrète et immédiate a été proposée sous la forme d'une mise à disposition de forces et de ressources matérielles, accompagnée d'un soutien financier de CHF 5'000.- versé directement à la Commune de Val-de-Ruz. Notre fraction s'en réjouit. Aujourd'hui, la proposition nous est faite d'étendre ce soutien par l'octroi du don annuel du Conseil de ville, additionné de CHF 3'000. supplémentaires, soit un total de CHF 5'000.-. Il s'agit là d'un montant conséquent qui, additionné au premier versement, érigera de fait Saint-Imier au statut de commune très généreuse dans son soutien financier à la commune de Val-de-Ruz suite aux événements de cette nuit tragique. Mais... on les a vues, ces images dans les médias; on les a lus, ces témoignages dans la presse; on a tous eu écho d'une connaissance ayant assisté à la montée des eaux, parfois même au risque d'y risquer sa vie. On a constaté les dégâts au lendemain de la crue, consternés devant les images d'une telle désolation matérielle et humaine. On sait ce qui s'est passé à deux pas de chez nous. On y est d'ailleurs rappelés chaque jour en contournant tant bien que mal depuis lors l'itinéraire habituel reliant notre cité au Val-de-Ruz. Nous sommes conscients que nos voisins ont besoin de soutien, qu'il se manifeste moralement via des actes de solidarité, ou financièrement afin d'aider à compenser les innombrables pertes subies lors de cet événement dramatique. Notre fraction accepte donc en toute solidarité la proposition qui nous est faite ce soir d'octroyer ces CHF 5'000.- supplémentaires, et se permet de suggérer que ce montant puisse idéalement être alloué directement aux sinistrés. Cela permettrait, selon nous, de garantir une forme de complémentarité avec le don du Conseil municipal qui avait, lui, été destiné globalement à la Commune de Val-de-Ruz. Si ce principe nous plaît, nous laissons bien évidemment les membres de la Commission d'attribution libres d'en décider en fonction d'une vision globale des besoins et des priorités."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je vais faire très court. Nous sommes à 200 % solidaires avec l'action de Saint-Imier. Pour nous, les voisins, c'est très important."

M. Gaëtan Aellen, président : "Bien, nous pouvons passer au vote, les conseillères et conseillers de ville qui acceptent de faire un don de CHF 5'000.- (don annuel de CHF 2'000.-, plus un crédit supplémentaire de CHF 3'000.-) aux communes de Villiers et de Dombresson dans le Val-de-Ruz sont priés de se lever."

Au vote, le don annuel de CHF 2'000.-, plus un crédit supplémentaire de CHF 3'000.-, aux communes de Villiers et de Dombresson dans le Val-de-Ruz, pour un total de CHF 5'000.-, est accepté à l'unanimité.

5. Crédit d'engagement de CHF 389'000.-, non prévu au plan financier, pour le raccordement au réservoir d'alimentation en eau potable du Syndicat Courtelary - Cormoret – Décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

En 2010, l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne a financé un plan directeur pour l'ensemble du vallon de Saint-Imier. Bien que non contraignant, ce document a clairement démontré l'intérêt de certains regroupements de communes, afin d'exploiter les ressources les moins vulnérables et de meilleure qualité. Les aspects financiers sont également considérés dans ces réflexions avec, d'une part, l'exploitation des ressources possédant le meilleur rapport qualité/coût d'exploitation et, d'autre part, la volonté de mutualiser autant que faire se peut les installations de production et de transport (stations de pompage, réservoirs, ...).

C'est dans le cadre de cette démarche que les communes de Courtelary et de Cormoret se sont approchées de celle de Saint-Imier, afin de connaître son intérêt à les alimenter en eau potable. Ces deux communes, dont le nouveau réservoir est actuellement en construction, connaissent des problèmes de ressources en eau (qualité et zone de protection). Elles ont ainsi étudié plusieurs options pour sécuriser leur alimentation en eau potable et en eau de secours.

La toute prochaine mise en service du Puits des Sauges et la concrétisation de la mise en réseau des différentes ressources en eau d'importance régionale du haut-vallon de Saint-Imier constituent le moment opportun de mettre en œuvre une stratégie cohérente d'alimentation en eau de la région.

Le projet a été soumis à l'Office des eaux et des déchets du canton (OED), afin de connaître sa position et d'obtenir les taux de subventionnement de tels ouvrages régionaux. Il ressort de ces discussions que l'option régionale pour la production et le transport de l'eau devrait être subventionnée à hauteur de 25 voire 30% du coût total.

Le modèle économique prévoit qu'EAU-Vallon SA ne vende de l'eau qu'à ses actionnaires, le SEF et la commune de Saint-Imier. C'est donc Saint-Imier qui vendra l'eau aux communes partenaires du Vallon (Sonvilier, Renan, Cormoret et Courtelary) et aux syndicats qui sont déjà ses clients (SECH, Sergent). Le prix à la sortie du réservoir des Philosophes, qui sera le même pour tous, est actuellement provisoirement fixé à CHF 1.10 par m<sup>3</sup>.

Le modèle de financement retenu est le même que pour les communes de Sonvilier et Renan, décidé par votre Conseil en date du 25 octobre 2018. Saint-Imier assume l'investissement pour les conduites de transport intercommunales et facture l'entier du coût de ces infrastructures (frais financiers, amortissement, entretien) dans le prix de vente de l'eau à chaque commune. Cette solution présente l'avantage d'obtenir un taux de subvention plus élevé de la part du canton que dans le cas où l'investissement était réalisé par les communes distributrices. Elle permet également à Saint-Imier de développer son rôle d'acteur régional dans le domaine de la gestion et de la distribution d'eau potable. Par ailleurs, ce modèle est pleinement compatible avec une éventuelle fusion des communes du Haut-Vallon.

La loi cantonale sur l'approvisionnement en eau, et plus particulièrement le modèle de subventionnement des infrastructures, fait actuellement l'objet d'une révision au niveau cantonal, le Fonds cantonal de l'eau étant bientôt épuisé. Ainsi, les subventions risquent de diminuer drastiquement dans un très proche avenir, raison pour laquelle il est important de décider ce projet encore sous le droit actuellement en vigueur.

Aux yeux des commissions consultées et de l'Exécutif communal, cette solution présente les avantages suivants :

- Gestion régionale des ressources des Sauges, de la Raiset et du Torrent, permettant de les utiliser de la manière la plus efficiente possible (partage des coûts, exploitation en

fonction de la qualité des eaux, de la température, des débits disponibles, ...) et d'assurer leur maintien à long terme.

- Utilisation commune des réservoirs de Saint-Imier qui serviront de réserve additionnelle de consommation et d'incendie pour les communes de Courtelary et Cormoret.
- Mutualisation de l'utilisation de la conduite de transport entre la Raisetete et Saint-Imier.
- Abandon de certaines sources locales difficiles à protéger.

**Le montant total de l'investissement pour l'alimentation de Courtelary et Cormoret est de CHF 389'000.- TTC.** La subvention cantonale viendra en déduction de l'investissement brut.

Compte tenu des nombreux avantages évoqués ci-dessus et du fait que le projet s'inscrit totalement dans les discussions en cours sur la fusion des communes du Haut-Vallon, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes des commissions de l'équipement et des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 389'000.- TTC, financé par autofinancement, et ne figurant pas au plan financier en 2019, pour réaliser la connexion du réservoir de Cormoret – Courtelary au réseau de Saint-Imier.

*Ouverture de la discussion :*

M. Claude Voisin, ARC : "Nous avons pris connaissance avec attention du rapport du Conseil municipal concernant le concept régional d'alimentation en eau potable pour le raccordement du réservoir du Syndicat de Courtelary-Cormoret. L'intérêt d'un tel projet est clairement démontré et il est évident que la commune de Saint-Imier doit s'engager dans cette gestion régionale des ressources. La fraction ARC approuve donc la libération d'un crédit d'engagement de CHF 389'000.-, financé par autofinancement, et ne figurant pas au plan financier de 2019, afin de réaliser la connexion du réservoir de Cormoret-Courtelary avec le réseau de Saint-Imier."

M. Vital Carnal, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance du dossier sur le concept régional d'alimentation en eau potable avec beaucoup d'intérêt. Il ressort de ce dossier que le financement sur lequel nous devons nous prononcer ce soir présente des avantages intéressants : selon un modèle compatible avec une éventuelle fusion des communes du Haut-Vallon, il permettrait de développer la collaboration de ces communes en vue de rationaliser et d'améliorer la gestion des ressources en eau potable et d'assurer leur maintien à long terme. Une décision rapide permettrait également à ce projet de bénéficier encore des subventions cantonales selon la loi actuelle, en cours de révision et qui prévoit prochainement une substantielle baisse des financements octroyés. Compte tenu des avantages de la solution proposée, la fraction socialiste approuve la libération d'un crédit d'engagement de CHF 389'000.- TTC, financé par autofinancement, et ne figurant pas au plan financier en 2019, pour réaliser la connexion du réservoir de Cormoret – Courtelary au réseau de Saint-Imier."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Le PLR a étudié le rapport concernant le concept régional d'alimentation en eau potable pour le raccordement du réservoir du Syndicat de Courtelary- Cormoret. Les communes de Courtelary et de Cormoret construisent actuellement un nouveau réservoir d'eau sur les hauteurs de Cormoret. Afin de pouvoir garantir l'alimentation en eau potable et en eau de secours, ces villages se sont approchés de Saint-Imier pour trouver une solution en commun. La toute prochaine mise en service du Puits des Sauges permettra à la commune de Saint-Imier d'alimenter les communes voisines avec de l'eau potable de qualité. Il fait donc sens de construire une nouvelle conduite qui alimentera ce nouveau réservoir avec le même modèle de financement qui a été mis en place pour les communes de Sonvilier et de Renan. A noter que la vente de l'eau se fera par la commune de

Saint-Imier et non pas par EAU-Vallon SA qui ne vend de l'eau qu'à ses actionnaires. Il est important de prendre en compte que si le projet est déposé rapidement, nous pouvons espérer bénéficier d'une subvention cantonale. C'est donc à l'unanimité que le Parti libéral radical accepte ce crédit d'engagement de CHF 389'000.-, financé par autofinancement, et ne figurant pas au plan financier 2019."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 389'000.-, non prévu au plan financier, pour le raccordement au réservoir d'alimentation en eau potable du Syndicat Courtelary – Cormoret, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

6. Crédit d'engagement de CHF 400'000.-, prévu au plan financier, pour la mise en place d'un nouveau câble MT de la Rue Paul-Charmillot à la Rue du Collège, la modernisation du réseau BT et de l'éclairage public à la Rue Paul-Charmillot ainsi que la réfection de la chaussée – Décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

Le câble MT reliant la station Centre (Rue du Collège) à celle de Sous-Les-Crêts par le Passage du Réservoir a connu un défaut. Une réorganisation du réseau moyenne tension a toutefois permis de réalimenter temporairement les stations sans résoudre immédiatement le problème.

Le tracé actuel n'étant pas idéal, les Services techniques ont cherché une solution alternative plus adaptée. Le projet de remplacement du câble défectueux a finalement été coordonné avec le projet de viabilisation du quartier du Réservoir (parcelles n° 588 et 591) situé au nord de l'Ecole de musique du Jura bernois. En effet, lors de ces travaux, des tubes électriques ont été ou seront posés ces prochaines semaines, de la Rue Agassiz jusqu'au carrefour entre la Rue Paul-Charmillot et la Rue du Soleil.

Le dernier secteur à équiper en tubes électriques avant de pouvoir tirer un nouveau câble est situé à la Rue Paul-Charmillot, entre le carrefour avec la Rue du Soleil et la station Sous-Les-Crêts. Par la même occasion, l'éclairage public entre le Passage du Chalet et la station transformatrice sera renouvelé. Le réseau BT sera également modernisé et plusieurs armoires prépareront les futurs travaux prévus à la Rue du Soleil. Finalement, il est également prévu d'assainir le revêtement routier qui est en très mauvais état dans le secteur des travaux.

**Le montant total de l'investissement est de CHF 400'000.- TTC.** Deux montants de CHF 200'000.- (2020) et CHF 100'000.- (2021) destinés au remplacement du câble MT ainsi qu'un investissement routier de CHF 100'000.- (2019) sont prévus au plan financier.

Compte tenu du fait qu'une partie des travaux est prévue cet automne, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes des commissions de l'équipement et des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- prévu au plan financier, en le finançant par autofinancement.

*Ouverture de la discussion :*

M. Raphaël Perotto, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance du rapport du Conseil municipal ainsi que des préavis des commissions de l'équipement, et des finances, concernant les travaux des réseaux électriques MT et BT de la Rue Paul-Charmillot, de la modernisation

de son éclairage public ainsi que de la réfection de la chaussée du secteur concerné. Nous sommes bien conscients de l'inévitable perturbation du trafic routier et des désagréments inhérents aux travaux dans le secteur de l'Ecole secondaire, mais il ressort des rapports que les trois arguments que sont l'opportunité de coordination qu'offre les travaux de viabilisation du quartier du réservoir, la nécessité de remplacement d'un câble déféctueux et l'anticipation des futurs travaux prévus à la Rue du Soleil ne font qu'étayer notre approbation à la libération d'un crédit d'engagement de 400'000.- prévu au plan financier, en le finançant par autofinancement."

M. Mathias Nikles, PLR : "Le Parti libéral-radical accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 400'000.- pour la mise en place d'un nouveau câble MT de la Rue Paul-Charmillot à la Rue du Collège, la modernisation du réseau BT et de l'éclairage public à la Rue Paul-Charmillot ainsi que la réfection de la chaussée. Prévu au plan financier et financé par autofinancement."

M. Gerolamo Pepe, PS : "La mise en place d'un nouveau câble moyenne tension de la Rue Paul-Charmillot à la Rue du Collège, la modernisation du réseau basse tension et de l'éclairage public à la Rue Paul-Charmillot ainsi que la réfection de la chaussée présentant un intérêt évident pour le confort de la population imérienne, la fraction socialiste approuve, pour réaliser ces différents projets, la libération d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- prévu au plan financier, en le finançant par autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 400'000.-, prévu au plan financier, pour la mise en place d'un nouveau câble MT de la Rue Paul-Charmillot à la Rue du Collège, la modernisation du réseau BT et de l'éclairage public à la Rue Paul-Charmillot ainsi que la réfection de la chaussée, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

#### 7. Nomination de trois membres au sein de la commission spéciale « Maison de la Musique »

##### *Rapport du Conseil municipal :*

Comme annoncé dans les communications du maire lors du Conseil de ville du 20 juin dernier, le Conseil municipal a pris la décision de constituer une commission spéciale paritaire de six membres se répartissant entre l'Exécutif et le Législatif, au sens de l'article 52 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier.

En effet, compte tenu du caractère exceptionnel d'un tel objet et des arguments qui ont divisé lors de ce vote, le Conseil municipal estime qu'il est important d'accorder tout son engagement, mais aussi toute son attention, afin d'accompagner au mieux l'Association Maison de la Musique sur la partition du succès.

L'Exécutif communal sera représenté par le maire, M. Patrick Tanner, le conseiller municipal en charge des bâtiments et infrastructures sportives, M. Olivier Zimmermann, ainsi que par le conseiller municipal en charge de l'économie et du tourisme, M. Corentin Jeanneret.

Le mandat de cette commission temporaire consistera notamment à veiller au respect des conditions fixées dans la décision du Conseil de ville et confirmées par le Corps électoral. Elle accompagnera ainsi l'évolution du projet et donnera les impulsions au Conseil municipal à chaque étape importante du projet.

##### *Ouverture de la discussion :*

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous allons donc adresser des questions à M. le maire. Nous avons besoin de précisions, car certains points nous interrogent, voire nous contrarient. Dans "Mandat de la commission", premier tiret, nous aimerions savoir ce que vous pensez, car la surveillance de l'utilisation du crédit d'étude ne relève-t-elle pas plutôt de la Commission de gestion que de la commission paritaire ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Le vote qui a été soumis au Corps électoral (au Conseil de ville, puis au Corps électoral) a été assorti de diverses conditions. Concernant le crédit d'étude (CHF 40'000.-), cette somme serait libérable immédiatement du point de vue de la votation. Puis, il a été fixé des conditions pour la mise à disposition du bâtiment, ainsi que pour la libération du crédit de fonctionnement de CHF 15'000.-. C'est le Conseil municipal qui doit appliquer la décision du souverain. L'Exécutif estime légitime de soutenir ce projet compte tenu de cette décision. Il a souhaité, étant donné le caractère exceptionnel de cet objet et les arguments qui ont divisé le vote, proposer de partager sa responsabilité avec les membres du Législatif, en créant une commission spéciale selon l'article 52 du Règlement d'organisation. L'objectif du Conseil municipal est de pouvoir avoir un échange avec les membres du Législatif avant de valider les différentes étapes du projet, voilà le but d'avoir une commission paritaire."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci. Dans "Mandat de la commission", deuxième tiret, après la position que nous avons défendue, nous aimerions dire que le terme de "soutenir" nous fait sourire. Vous ajoutez après "accompagner", cela nous va mieux."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Dans "Durée du mandat", il est stipulé que le rapport de la commission sera remis au Conseil de ville pour information. Là, nous ne sommes pas du tout d'accord, car lorsque c'est une information, elle ne peut être ni commentée, ni approuvée. Nous vous proposons de remplacer le terme "information" par "pour approbation". Ce rapport doit avoir l'approbation, ou non, du Législatif. Cela nous paraît une évidence."

M. Patrick Tanner, maire : "Comme indiqué en début de séance, la compétence de libérer ces différentes étapes incombe à l'Exécutif, suite à la décision de Corps électoral. Nous partageons cette responsabilité avec le Législatif, mais il ne serait pas possible, selon l'Exécutif, de remettre en cause un vote populaire en le soumettant à une nouvelle décision du Conseil de ville, raison pour laquelle nous avons stipulé : information."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Alors, dans ce cas-là M. le maire, quand le rapport de la commission sera présenté pour information, j'espère que vous nous permettrez, si l'on estime qu'un commentaire est important, pouvoir le faire, alors que d'habitude, c'est impossible. Est-ce que vous pouvez vous engager à ce que l'on puisse faire un commentaire ? Car normalement, l'on ne dit rien après une information."

M. Patrick Tanner, maire : "Nous essayerons de veiller à formuler le point de l'ordre du jour de manière à ce que la discussion, les commentaires soient possibles, tout en stipulant que cette responsabilité incombe au président du Conseil de ville, et non aux membres de l'Exécutif. Mais, à titre personnel, et je pense au nom du collège, je peux m'engager à ce que les commentaires puissent être faits, bien sûr."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci. On prend note de votre engagement."

M. Michel Meyer, ARC : "ARC propose Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Avant de donner le nom de l'heureux élu, nous serons dans cette commission pour quatre raisons. C'est important de mentionner pourquoi nous y serons après la position que nous avons défendue. D'abord, notre parti ne pratique pas la politique de la chaise vide. Deuxièmement, nous allons soutenir M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, qui fait partie de notre famille politique."

Nous allons être, en troisième, les représentants des citoyens qui n'approuvent pas ce projet, qu'ils puissent se faire entendre au sein de cette commission, ceci est important pour nous également. Et puis quatrième, cas échéant, établir un rapport de minorité n'est possible qu'en ayant connaissance du dossier. Maintenant, l'heureux élu est... ? Je donne la parole."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "La fraction socialiste propose M. Michel Ruchonnet, PS."

M. Mathias Nikles, PLR : "Le Parti libéral-radical propose M. Yann Doutaz, PLR, au sein de la commission spéciale "Maison de la Musique"."

Au vote, les candidats proposés sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

8. Traitement de la motion « Pour une politique communale orientée développement durable » déposée le 20 juin 2019 par la fraction Alternative régionale et communale (ARC) : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Le 20 juin 2019, la fraction Alternative régionale et communale (ARC) a déposé une motion intitulée « Pour une politique communale orientée développement durable ».

Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville du 26 avril 2012, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance et de proposer l'entrée en matière sur la motion ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion.

Ancrée depuis 2002 en préambule dans notre Règlement d'organisation, la question de la préservation de l'environnement pour les générations actuelles et futures constitue une préoccupation permanente du Conseil municipal. A ce titre, il a fixé pour la législature en cours cinq objectifs transversaux qui serviront de ligne directrice à l'ensemble des projets qu'il portera durant les quatre prochaines années.

Ainsi, en première position, on lit : « Renforcer le positionnement de Saint-Imier Terre d'énergies comme cité pionnière des énergies renouvelables, soucieuse d'un développement durable et harmonieux. »

Depuis de nombreuses années, notre commune a développé et soutenu de nombreuses mesures concrètes visant à asseoir sa politique orientée vers un développement durable. En plus d'avoir soutenu la réalisation des parcs éolien et solaire à Mont-Soleil, la Municipalité s'est dotée d'un concept novateur pour améliorer l'efficacité énergétique à Saint-Imier. Nous pouvons encore mentionner que l'ensemble des bâtiments communaux est alimenté par des sources d'énergies renouvelables, pour la plupart produites localement.

Ceci étant exposé, il est important de convenir que les 17 objectifs de développement durable qui forment la clé de voûte de l'Agenda 2030 doivent être atteints par tous les Etats membres de l'ONU d'ici à 2030.

Cela signifie que tous les acteurs sont appelés à relever conjointement les défis urgents de la planète. Notre commune devra également y contribuer de manière déterminante. Des mesures incitatives doivent par conséquent être mises en place pour que les acteurs non étatiques contribuent également davantage au développement durable.

Ces objectifs tiennent compte équitablement des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Ils intègrent pour la première fois l'éradication de la pauvreté et le développement durable dans un dispositif commun.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal à l'unanimité propose l'entrée en matière sur la motion et suggère de confier son traitement à une commission temporaire de sept membres selon la demande des motionnaires.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Si nous ne voulons pas hypothéquer l'avenir des générations futures, promouvoir le développement durable est aujourd'hui indispensable. Afin que ce développement durable puisse s'établir à long terme au niveau local, le canton de Berne recommande aux communes de l'intégrer en tant qu'objectif dans la gestion systématique de la commune. Pour ce faire, l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie apporte son soutien aux communes dans le cadre du "Réseau de compétences bernoises pour le développement durable local". Il nous apparaît ainsi tout à fait opportun de s'intéresser à ce réseau et de profiter de la mise en commun d'outils permettant d'évaluer les contributions, sur le développement durable, de notre politique communale. La fraction socialiste accepte donc l'entrée en matière sur la motion "Pour une politique communale orientée développement durable" et la proposition de confier son traitement à une commission temporaire de sept membres selon la demande des motionnaires."

M. Roger Comte, ARC : "Convaincu par la motivation de cette motion, la fraction ARC se réjouit d'ores et déjà de l'importance de l'engagement. C'est donc avec plaisir que la fraction ARC soutient la motion."

M. Samuel da Silva, PLR : "La fraction libérale-radical soutient le traitement de la motion de la fraction ARC. En effet, celle-ci étant durablement complémentaire à notre résolution déposée lors de notre dernière séance du Conseil de ville. Par conséquent, notre fraction accepte la création d'une commission temporaire composée de sept membres, selon le rapport du Conseil municipal. Ainsi nous nous réjouissons d'œuvrer, avec l'aide des fractions ARC et PS, dans le but d'apporter les meilleures solutions afin de garantir le statut de "Terre d'énergies" à notre Cité."

Au vote, le traitement de la motion « Pour une politique communale orientée développement durable » déposée le 20 juin 2019 par la fraction Alternative régionale et communale (ARC) est accepté à l'unanimité.

## 9. Motions et interpellations

M. Gaëtan Aellen, président : "Je n'ai pas reçu de motion. Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. Patrick Tanner, maire : "Je vais répondre à l'interpellation de Mme Gisèle Tharin, PLR, concernant la communication à la population. Le Conseil municipal attache une grande importance à la communication tant interne qu'externe. Mais il est tout à fait conscient que certaines informations concernant la Municipalité ne sont pas communiquées à la population. Il s'agit d'une démarche délibérée et mûrement réfléchie. Etant d'avis que trop d'information nuit à l'information, il veille à informer de manière la plus efficace possible, en évitant de communiquer à tout-va et ainsi de noyer l'essentiel dans une mare indigeste. Il découle de cette volonté une communication ciblée qui met l'accent sur les informations de type services, utiles au plus grand nombre, et les sujets concernant la vie de la commune municipale qui

offrent une réelle plus-value du point de vue informatif. Certes, l'ouverture de la piscine en plein air constitue une information de type service importante. Mais en l'occurrence, il est faux de prétendre que rien n'a été diffusé à ce sujet. Le site internet de la Municipalité précise clairement et en tout temps qu'elle est ouverte de mi-mai à mi-septembre. Une information que l'on retrouve également dans la brochure communale distribuée à tous les ménages en début d'année. Par ailleurs, le 20 mai, une publication Facebook, photo à l'appui, a annoncé l'ouverture de la piscine. Une annonce vantant les qualités de l'infrastructure a été publiée dans le Guide de l'été encarté dans Le Quotidien Jurassien du jeudi 25 avril 2019 par le Service bâtiments et infrastructures sportives. Quant au Journal du Jura, il a consacré un long article à la piscine imérienne sous l'angle des nouveaux tarifs à fin mai. Concernant la composition des bureaux des commissions et les représentations des membres de l'Exécutif, le Conseil municipal estime qu'une publication ne répond pas aux critères de sélection évoqués précédemment, soit une information utile au plus grand nombre ou offrant une réelle plus-value informative. Il n'entend dès lors pas demander à la chancellerie de récolter, mettre en forme puis éventuellement actualiser des informations qui n'intéresseront qu'un petit cercle de lecteurs. Par ailleurs, la composition des commissions et de leur bureau est disponible sur le site internet de la Commune municipale. Les personnes que cela intéresse peuvent donc en prendre connaissance en tout temps. Pour ce qui est de la publication des nominations au sein de l'administration communale, le Conseil municipal le fait aujourd'hui déjà pour les chefs de service et les personnes en contact étroit avec la population : la Police administrative, la conservatrice du Musée ou encore la responsable de la Bibliothèque régionale. A l'instar d'autres communes de sa taille, il renonce par contre de manière délibérée à publier à l'externe les autres nominations. A ses yeux, une telle démarche ne ferait sens que si elle proposait des informations complètes : âge, formation, parcours professionnel, domicile, etc. Or, nous nous heurterions très vite à la délicate question de la protection des données. Le Conseil municipal entend poursuivre ses efforts pour informer au mieux la population au travers des différents canaux à sa disposition, en utilisant les spécificités qu'ils offrent. Il reste à cet égard ouvert aux propositions qui pourraient représenter de réelles plus-values sur le plan de l'information du public. Mais il ne souhaite en aucun cas publier des listes sans fin de noms, de fonctions ou de représentations."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci M. le maire pour toutes ces informations."

M. Gaëtan Aellen, président : "Il ne semble pas y a voir d'autre réponse du Conseil municipal, nous passons aux nouvelles interpellations, j'en ai reçu deux ce soir. Je donne la parole."

M. Denis Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : Procédure d'adjudication de gré à gré de la commune : demande d'information. L'ordonnance du Conseil municipal ne donne aucune information sur la procédure d'adjudication de la commune, en particulier celle de gré à gré. A notre connaissance, les directives de gestion financière et de comptabilité pour les exercices 2019-2022, dont le Conseil municipal est l'organe responsable, ne précisent rien en la matière. La référence en la matière est dans ce cas l'Ordonnance cantonale sur les marchés publics (OCMP – RSB 731.21) et en particulier son article 7 qui précise : Dans la procédure d'adjudication de gré à gré, l'adjudicateur ou l'adjudicatrice passe le marché directement avec un soumissionnaire, sans procéder à un appel d'offres et sans rendre de décision d'adjudication. Le marché peut être passé de gré à gré quand sa valeur globale n'atteint pas le seuil prévu pour la procédure sur invitation ou un seuil communal plus bas. A notre avis, cette procédure devrait être précisée par le Conseil municipal. Le groupe PLR demande des clarifications au Conseil municipal sur sa politique d'achat et d'adjudication de gré à gré, subsidiairement sur la thématique de l'adjudication prise dans sa globalité :

1. Quelles sont les règles suivies par l'administration et le Conseil municipal pour une adjudication de gré à gré ? Existe-t-il des directives du Conseil municipal ?

2. Depuis le début de la nouvelle législature combien d'adjudications de gré à gré ont-elles été faites, pour quels montants et dans quels départements ?
3. Les chefs de service peuvent-ils faire des adjudications de gré à gré et jusqu'à quel montant ?  
Quelle base légale régit ces éventuelles compétences ?
4. Le fractionnement des chantiers est-il appliqué pour éviter des soumissions publiques ? A notre avis la réglementation est limpide : pas de fractionnement d'un projet, mais application du principe de l'unité de la matière.  
Le gain de temps, l'absence de recours potentiel d'une entreprise compensent-ils le jeu d'une concurrence saine entre les entreprises, concurrence qui pourrait à notre avis générer des économies substantielles ?
5. Quels sont les montants fixés dans la réglementation communale pour que le projet fasse l'objet d'une soumission publique :
  - Au niveau des fournitures
  - Au niveau des travaux de construction
  - Au niveau des prestations"

M. Patrick Tanner, maire : "Je ne vais pas pouvoir répondre à l'ensemble des questions ce soir. Je peux toutefois amener certaines précisions. Les règles qui prévalent pour le gré à gré sont celles que vous avez citées. Le Conseil municipal a l'obligation de respecter l'ordonnance cantonale sur les marchés publics. Concernant votre deuxième question, cette réponse je ne l'ai pas ce soir avec moi. Nous tenterons de vous la fournir lors d'une prochaine séance. En troisième, vous demandiez quelle est la compétence des chefs de service pour adjudger des marchés de gré à gré. Cette compétence est fixée dans les directives financières de la Municipalité, qui sont éditées en début de législature et approuvées par le Conseil municipal. Depuis le début de cette législature, sauf erreur, tous les chefs de service ont une compétence pouvant aller jusqu'à CHF 5'000.-. Un conseiller municipal, avec son chef de service, peut faire des adjudications de gré à gré jusqu'à CHF 20'000.-. Bien évidemment, cela peut se faire uniquement lorsque le montant est disponible au budget, ou lorsqu'un crédit d'engagement a été libéré. Au-delà de CHF 20'000.-, la compétence revient au Conseil municipal. Quatre, la segmentation de projets pour éviter le marché public est strictement interdite par l'ordonnance des marchés publics. Et puis, finalement, en point cinq, pouvez-vous me rappeler votre question ?"

M. Denis Gerber, PLR : "C'est : 5. Quels sont les montants fixés dans la réglementation communale pour que le projet fasse l'objet d'une soumission publique :  
- Au niveau des fournitures  
- Au niveau des travaux de construction  
- Au niveau des prestations"

M. Patrick Tanner, maire : "Il existe effectivement des seuils différents en fonction des types de marchés. Le marché de gré à gré, le marché sur invitation, qui nécessite trois demandes d'offres, le marché public. Simap est la plateforme électronique des marchés publics en Suisse. La pratique veut que même lorsqu'il s'agit de gré à gré plusieurs offres soient sollicitées. Dans des cas particuliers, il arrive que la demande de trois offres ne soient pas respectées, car il serait dénué de sens de solliciter, par exemple, trois bureaux d'ingénieurs pour préparer une étude. Mais, en général, nous respectons ces règles et appliquons les règles de l'ordonnance cantonale."

M. Denis Gerber, PLR : "Merci déjà pour ces informations, nous attendrons la suite."

M. Denis Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : Le prix du gaz est-il juste à Saint-Imier ? Qui fait la cuisine ou se chauffe au gaz naturel, paie trop. C'est la conclusion de Monsieur Prix, qui s'est attaqué au monopole de l'acheminement du gaz et à ses tarifs "abusivement élevés". Longtemps, la branche gazière s'est opposée à une baisse des prix. Il a fallu que "Monsieur Prix" oblige des réductions de prix à l'unique importateur Swissgas. Pour le consommateur, cela devrait se traduire par une diminution des tarifs de 9,4 % en moyenne, à condition que les distributeurs locaux la répercutent bien sur le coût final du gaz naturel. Mais les frais d'acheminement surfacturés ne sont qu'une partie du problème. Les fournisseurs locaux répercutent souvent les baisses du prix du gaz avec un décalage dans le temps. En Suisse, les prix du gaz sont parmi les plus élevés d'Europe et alimentent par dizaines de millions de francs les caisses des villes qui perçoivent de juteuses rentes sur le dos des consommateurs. Le "surveillant des prix" vient de contraindre plusieurs sociétés à baisser leurs tarifs de 5 à 10 %. Energie Service Bienne (ESB) a été contraint par Monsieur Prix de réduire ses tarifs d'au moins 5 %. Les services de Mme Simonetta Sommaruga, ministre de l'énergie, planchent sur l'ouverture du marché du gaz à la concurrence. Une décision tombera à l'automne. Le groupe PLR demande au Conseil municipal :

1. Comment est fixé le prix du gaz à Saint-Imier ?
2. Y a-t-il eu une baisse du prix du gaz après l'intervention de Monsieur Prix ?
3. De soumettre à Monsieur Prix les comptes du gaz des cinq dernières années ?"

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Je vous remercie. Je prends bonne note. Une réponse vous sera apportée."

M. Gaëtan Aellen, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre interpellation, on passe au point suivant."

#### 10. Petites questions

M. Gaëtan Aellen, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

M. Gaëtan Aellen, président : "Il ne semble pas y avoir de réponse, on passe aux nouvelles petites questions. J'ai reçu deux nouvelles petites questions, je donne la parole."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Petite question intitulée : Aménagements urbains. Je me permets de revenir sur deux petites questions que notre fraction avait posées lors de la législature précédente pour des aménagements urbains.

- La première question concernait les poubelles publiques le long du Pod. En mars 2017, le chef du Département urbanisme et mobilité nous répondait que des poubelles supplémentaires seraient installées aux abords de la Place du Marché, voire le long du Pod. Nous aimerions savoir si leur installation est encore prévue, car il est actuellement toujours difficile d'en trouver au centre-ville, surtout le long de la route principale.
- La deuxième question portait sur les parcs à vélos. ARC souhaitait qu'il en soit installé à divers endroits de la commune, afin de défendre et améliorer cette mobilité douce. En octobre 2018, le chef du Département urbanisme et mobilité nous annonçait qu'une réflexion serait entreprise avec le Service bâtiments et infrastructures sportives. Qu'en est-il de ce sujet ?

Puisque nous sommes dans le thème, nous profitons de l'occasion pour demander s'il est prévu d'améliorer la situation au sud du parking de la Place du Marché. En effet, les poteaux métalliques sont trop espacés et des voitures arrivent à passer entre pour s'engager sur la grande-rue, ce qui rend l'endroit dangereux pour les piétons et autres usagers de la route."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Concernant les parcs à vélos, ce point a été débattu lorsqu'il a été discuté du mobilier urbain pour les halles de gymnastique et la patinoire. Les emplacements pour les parcs à vélos sont intégrés dans ce qui a été prévu. Au niveau des poubelles le long de la rue principale, il n'est pas d'actualité de les reposer car, depuis la taxe au sac, nous avons un tourisme de poubelles, et les Travaux publics passent leur temps à vider les poubelles qui sont remplies de déchets qui devraient être mis dans les sacs poubelles officiels. Concernant les poteaux, ils ont été installés lors de la première mise en route de la Place du Marché. Nous avons effectivement constaté que des voitures passent entre les poteaux pour gagner du temps. Au nord de la place, les poteaux ont déjà été resserrés, et même de cette manière les conducteurs les contournent pour gagner du temps. Nous avons dû rajouter une série de poteaux. Ceux qui sont au sud n'ont pas encore été touchés, mais sont trop espacés. Ils seront adaptés en fonction des discussions toujours en cours concernant cette Place du Marché. Nous avons demandé une entrée et une sortie sur cette place. Ceci avait été refusé par l'OPC. Si une année après la mise en place, une étude vidéo démontre que la situation n'est pas satisfaisante, l'aménagement pourrait être revu à nouveau. Ce que je peux vous dire également, c'est que le canton va reprendre des trottoirs du village, et ces fameux poteaux sont sur un tracé cantonal. A ce moment-là nous pourrions dire au canton de faire le nécessaire."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Merci. C'est réjouissant pour les parcs à vélos et les poteaux. Dommage pour les poubelles. Il faut plusieurs mètres avant de pouvoir jeter un déchet."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Petite question intitulée : Panneau PTSI III. Ma petite question concerne l'avenir du panneau qui vante la construction du Parc Technologique III dans la zone économique de La Clef à proximité de l'anneau et qui indique que des locaux seront à louer dès novembre 2015. En effet, suite à la communication du mois d'août du Conseil municipal qui annonce que le PTSI III est complet ainsi qu'à un courrier des lecteurs dans la Feuille d'Avis du mois de mai dernier, Alternative régionale et communale aimerait savoir ce qu'il va advenir de ce panneau et s'il sera prochainement actualisé ou remplacé. Nous nous réjouissons naturellement du succès et du dynamisme du pôle de développement économique de La Clef mais nous estimons que ce panneau désuet et défraîchi donne une image peu reluisante de notre Cité. Par la même occasion, pouvez-vous nous indiquer s'il est prévu de tailler les arbres à l'entrée de Saint-Imier, lorsque l'on vient de Sonvilier ? Le panneau de la promotion économique est en effet caché par quelques branches."

M. Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme : "Je vous remercie, j'ai pris bonne note. Conformément à l'article 5 du Règlement du Conseil de ville, je vais apporter une réponse lors d'une prochaine séance. Je peux déjà vous dire qu'effectivement nous avons constaté que cela ne donne pas une très bonne image et vous avez raison, le panneau n'a plus été mis à jour. La Commission économie et tourisme va se saisir de ce problème pour actualiser ou changer ce panneau. Concernant la taille des arbres, je ne suis pas un expert en jardinage, mais je crois que l'on ne peut pas tailler actuellement, au risque de mettre l'arbre en péril. Nous prenons note et ferons le nécessaire dès que possible. Ce que je peux vous dire, c'est que d'ici là, les feuilles tomberont, donc, on pourra revoir le panneau cet automne."

...Rires...

Mme Morgane Bussian, ARC : "Merci."

11. Divers et imprévu

M. Gaëtan Aellen, président : "Je n'ai pas de divers et imprévu, quelqu'un souhaite-t-il la parole ?"

Mme Elisabeth Beck, PS : "En juillet de cette année, un film intitulé "St-Imier à travers le regard des élèves"

...Mme Elisabeth Beck, PS, montre le DVD...

Mme Elisabeth Beck, PS : a été projeté à la Salle de spectacles pour les jeunes de l'Ecole secondaire et pour différentes personnalités de Saint-Imier invitées à être actrices et acteurs de ce film documentaire. Cette œuvre est née d'un projet cofinancé par la médiation culturelle de l'Office de la culture du canton de Berne et le CJB. Avec le réalisateur apprécié Remo Legnazzi, 14 adolescents se sont lancés dans l'aventure : c'est un plaisir de les découvrir tant derrière que devant la caméra en train de filmer ou d'interviewer les protagonistes du film. Vous êtes tous invités à découvrir, par le DVD réalisé, cette magnifique réalisation made in Sainti qui restera un témoignage vivant et précieux de notre temps et de notre coin de pays. Deuxième divers, culturel également mais pas seulement, l'annonce de la manifestation de Noël Ensemble programmée du 5 au 7 décembre 2019. Le comité et ses bénévoles sont heureux de vous inviter pour partager un moment convivial à la Collégiale, sur la Place du Marché ou bien au chaud autour du feu dans le grand tipi."

M. Gaëtan Aellen, président : "Quelqu'un souhaite-t-il encore la parole. ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Cela ne semble pas être le cas, merci, je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 23.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :